

INFO SUPERMOTO 2019

Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Classe	Age Minimal	Age Maximal
Originals	15 ans	Néant
Débutants	15 ans	29 ans
Senior	30 ans	Néant
Nationaux	15 ans	Néant
Euro-Nationaux	16 ans	Néant
Prestiges	16 ans	Néant
Quads ou Side-cars	16 ans	Néant

- Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale signé par les représentants légaux. Les signatures doivent être légalisées par la commune.
- La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.
- Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Débutants ', ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' Supermoto ' pendant les 5 (cinq) années précédentes, sauf les coureurs qui , par décision du groupe de travail, sont obligés de promouvoir dans une autre classe.
- Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Senior ', devront avoir atteint l'âge minimale de 30 ans et ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' Supermoto ' pendant les 5 (cinq) années précédentes autre que dans la catégorie ' Débutants ' et ' Nationaux '. **Cette règle est également valable pour les coureurs seniors qui sur décision du Groupe de travail Supermoto, ont dû promouvoir vers une catégorie supérieure durant les 5 dernières années ainsi que pour les coureurs repris sur la liste ' Prestige '.**
- Le coordinateur, le Groupe de travail et/ou Directeur de course auront le droit d'obliger un coureur à monter de catégorie. Cette promotion restera valable pour la saison en cours.
- Toute demande motivée de promotion ou de rétrogradation de classe devra être introduite auprès du dit Groupe de Travail supermoto au plus tard 15 jours avant la première épreuve **2019**.

Numéros de course et plaques numéros :

Classe	Numéro	Couleur	Licence 1 manifestation
Originals , Débutants & Seniors	1 à 199	libre	À partir de 500 à 999
Prestiges	1 à 299	libre	À partir de 500 à 999
Nationaux & Euro-Nationaux	300 à 499	libre	À partir de 500 à 999
Quads/ Sidecars	1 à 199	libre	À partir de 500 à 999

Il est strictement interdit de déroger à la règle d'attribution des numéros de course

Les numéros de course attribués en 2018 seront réservés jusqu'au 15/02/2019. A partir de 16/02/2019 les numéros seront libérés et disponibles pour tout autre demandeur d'une licence annuelle.

* **Attention** : les coureurs Prestige souhaitant conserver leur numéro de course **2018**, sont priés de prendre contact avec le coordinateur (leslie.beys@telenet.be) qui en informera le secrétariat de la FMB et de la KNMV.

Inscriptions aux épreuves:

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. **Les inscriptions via le site web FMB seront clôturées le mercredi avant l'épreuve à 16h00. Le droit d'inscription doit être versé sur le compte bancaire de l'organisateur au moins 8 jours avant la date de l'épreuve. Les retards de paiement donnent lieu à une amende administrative de 10 euros. Les coureurs qui s'inscrivent en retard ou sur place sont placés sur une liste de réserve par l'économe de l'épreuve et sont autorisés à participer en fonction du nombre de places disponibles dans leur catégorie. Les coureurs, titulaires d'une licence annuelle Supermoto, seront prioritaires.**

Droit d'engagement 2019 (pas de changement)

Licenciés annuels supermoto : Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car

Epreuve sur 1 jour: €80, épreuve sur 2 jours: €90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€90**, pour une épreuve sur 2 jours: **€100**.

Licenciés 1-manifestation : Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car

Epreuve sur 1 jour: €100, épreuve sur 2 jours: €110 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardif, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€110**, épreuve sur 2 jours: **€120**.

Licenciés annuels supermoto : Débutants, Origines et Quads

Epreuve sur 1 jour: €60, épreuve sur 2 jours: €70 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardif, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€70**, pour une épreuve sur 2 jours: **€80**.

Licencié 1-manifestation : Débutants, Origines et Quads

Epreuve sur 1 jour: €80, épreuve sur 2 jours: €90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardif, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€90**, pour une épreuve sur 2 jours: **€100**.

Les nouveautés les plus importantes en 2019 :

- Age catégorie débutants : âge maximale limité à 29 ans
- Durée - arrêt des courses : si seulement 25% du temps de course a été effectué = nouvelle course sur une durée de 100% – si entre 25% et 50% du temps de course a été effectué, nouvelle course avec la durée restante – si plus de 50 % a été effectuée : pas de nouvelle course
- Superfinale : prévoir la possibilité d'accepter des coureurs de réserve s'il reste des places disponibles non occupées par des coureurs qualifiés dans les catégories Euro-Nationaux et Nationaux.

Promotions coureurs 2018

Débutants vers Nationaux : nr. 1, 2, 3 obligatoire ; nr. 4 et 5 facultatif

Promotions obligatoires : Guarrera Adrien, Genin Jim, Exterbille Morgan

Promotion facultative: Thibaut Kevin, Rahir Thomas

Seniors vers nationaux (sur décision du GT):

Promotions obligatoires : Parmentier Christophe

Nationaux vers Euro-Nationaux : nr. 1, 2, 3 obligatoire; 4 et 5 facultatif

Promotions obligatoires : Detaille David, Meyan Kevin, Berger Andy

Promotion facultative: Schmidt Cédric, Renard Antoine

Euro-Nationaux vers Prestige : nr. 1, 2, 3 obligatoire, 4,5 facultatif
Promotions obligatoires : Capone Louca, Corman François, Jamar Sébastien
Promotion facultative: Goffard Johan, Lagamme Nicolas

Collaboration avec la KNMV en 2019

Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique des catégories Prestige, Euro-Nationaux et Nationaux seront pris en compte pour la **BeNeCup** des catégories respectives.

Les licenciés Débutants & Seniors pourront participer aux épreuves aux Pays-Bas, soit dans une course séparée soit chez les Nationaux B.

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à la FMB au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Le droit d'inscription pour les épreuves sur 1 jour est de 80 EUR (toutes les classes) et de 90 EUR pour une épreuve sur 2 jours. En cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place un supplément de 10 EUR sera demandé.

Pour rappel:

Tapis environnement

L'utilisation d'un tapis environnement est obligatoire. La sanction suivante est prévue: **exclusion de l'épreuve. Attention la FMB n'a plus de stock de tapis environnement. Les coureurs devront les acheter directement auprès des différents fournisseurs.**

Sécurité dans le paddock : chaque coureur doit disposer d'un extincteur ABC 6 kg prêt à l'emploi - poudre ou mousse par emplacement.

Points importants et contrôles supplémentaires en 2019

Les coureurs doivent porter des gants de cuir, qui doivent être intacts. **Les gants de motocross ne sont pas autorisés.** L'utilisation de Tear Offs et de caméras sur le casque est interdite. Des contrôles sonores supplémentaires seront prévus. **Des contrôles sévères auront lieu avant et après la (les) séance (s) d'entraînement et les courses concernant les exigences vestimentaires (ceci pour votre propre sécurité) et les normes de bruit (pour la survie du sport moto). Le non respect de ces règles entraînera une pénalité et / ou une exclusion de l'épreuve. Lisez attentivement les règlements et assurez-vous d'être en ordre pour la première épreuve 2019.**

Transpondeur

Les coureurs ont la possibilité d'acheter / louer un transpondeur (type X2 transpondeur MX) auprès de la firme Mylaps (www.mylaps.com) ou de louer un transpondeur sur place auprès du collège pour le Chronométrage de la FMB. Le prix de location est de 20 EUR et un caution de 50 EUR sera demandée. Les coureurs sont conseillés d'acheter / louer un transpondeur via la firme Mylaps ce qui sera plus avantageux à long terme.

Licence Europe Open

A partir de 2019 il n'y aura qu'un type de licence, la licence Europe Open qui remplacera la licence nationale. Cette licence permettra aux coureurs de participer aux épreuves inscrites au calendrier FMB et FIM Europe et comprend également une assurance individuelle lors des entraînements en Europe. Tous les licenciés de supermoto sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves inscrites au calendrier FMB (en Belgique et à l'étranger)
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger inscrites au calendrier Open de la FIM Europe (site web : www.fim-europe.com – rubrique sport – Road racing – open calendar)
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger – assurance 24H/24H

Les licenciés pourront souscrire une Option Responsabilité Civile valable lors des entraînements sur circuit permanent en Belgique, France et Pays-Bas. Cette option permet de ne pas devoir acheter un 'Pass circuit' de la FFM pour les entraînements en France. Une attestation spécifique sera délivrée avec la licence.

La FMB, la VMBB et la FMWB ont développé une application digitale pour les demandes de licences de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop en utilisant le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant : <http://fmb-bmb.magelan.be/>

L'application sera également prochainement disponible sur smartphone et tablette (via Apple et Google play store).

Les demandeurs d'une licence 2019 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le week-end suivant.

Le règlement 2019 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB